

## **ASSOCIATION FRANCAISE DE DROIT DE LA SANTE**

### **Le mot du président : une nouvelle étape pour l'AFDS**

Lorsqu'il m'avait confié en octobre 2003 la présidence de notre Association, le Conseil d'administration avait fixé une stratégie : utiliser les confortables disponibilités financières de l'AFDS pour en accroître l'activité, en améliorer la visibilité et augmenter le nombre des adhérents, notamment des jeunes chercheurs. Ces objectifs ont été, au moins en partie, atteints. En tout cas, celui d'appauvrir l'Association l'a été !

L'important conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin fait franchir à l'Association une nouvelle étape. L'AFDS doit poursuivre ses efforts antérieurs, mais, forte d'une notoriété réelle à défaut d'être considérable, réorienter ses méthodes. La création d'un site internet est bien plus que symbolique : c'est un nouvel outil dont nous apprendrons à nous servir intensément, sous la houlette de Mme de Lamberterie, à laquelle j'exprime toute notre reconnaissance.

Nous devons aussi prendre désormais soin de finances devenues précaires. Je remercie, en notre nom à tous, Mme Laude de nous avoir suggéré (et d'appliquer) les fermes, mais nécessaires, décisions dont vous trouverez le détail ci-dessous.

A M. Cormier je dis notre gratitude pour le délicat dossier de la formation continue qu'il est sur le point de « boucler ».

Vous lirez plus loin que, pour la première fois, notre Assemblée générale ne se tiendra pas à Paris. Elle sera accueillie, le 16 octobre, à Montpellier par M. Violla, son Centre de recherche et la Faculté de droit : qu'ils en soient remerciés. Notre intention est de tenir alternativement l'Assemblée à Paris et en régions (où nous avons plus d'adhérents qu'en Ile de France).

Reste une difficulté croissante : l'AFDS n'est pas assez fortunée pour avoir des moyens propres de secrétariat, mais sa gestion atteint les limites du temps que ses responsables peuvent raisonnablement –et bénévolement- lui consacrer. Chacun doit savoir que sans le généreux – et tout aussi bénévole- concours de Mme Pillant-Gomez (Institut Cujas – Université Paris II), ils ne parviendraient pas à s'acquitter de la tâche que vous leur avez confiée.

Plus que jamais, l'Association a besoin de votre concours, de votre aide, de votre indulgence et ... de votre cotisation.

### **Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin 2006**

#### **Relevé de conclusions**

PRESENTS : Mmes et MM. Bélanger, Borgetto, Claveranne, Feuillet-Liger, Esper, de Lamberterie, Laude, Leca, Moquet-Anger, Truchet, Violla ;  
EXCUSES : Mme Champion, MM. Cormier, Lemoyne de Forges.

*Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.*

## **I - Dates à noter : Programme de l'année universitaire 2006-2007**

### **- Lundi 16 octobre 2006 à Montpellier**

Matin : séance d'étude sur l'analyse juridique des recommandations de bonne pratique (intitulé provisoire) - Responsable scientifique : M. F. Vialla.

Après-midi : Assemblée générale et conseil d'administration.

- Vendredi 16 mars 2007 à **Paris** : Colloque sur le contrat en droit de la santé. - Responsable scientifique : M. M. Cormier.

### **- Jeudi 7 juin 2007 à Paris :**

Matin : conseil d'administration

Après-midi : séance d'étude sur les infections nosocomiales et la notion de risque dans les établissements de santé. (intitulé provisoire) - Responsable scientifique : Mme C. Esper.

## **II - Site Internet**

Après appel d'offres, le Conseil d'administration a confié la création et la maintenance du site AFDS.fr à la Société ADITEL.

Le Comité éditorial sera présidé par Mme de Lamberterie et composé de M. M. Borgetto, M. Cormier et D. Truchet. *Les personnes qui souhaiteraient rejoindre ce Comité, dont la tâche devrait être assez lourde, sont invitées à se faire connaître.*

***Des informations précises seront adressées à tous les membres lorsque ce site sera opérationnel.***

## **III - Plan de redressement financier**

Mme A. Laude a présenté les comptes 2005. Le Conseil d'administration les a approuvés. Ils seront soumis pour approbation et quitus à l'Assemblée générale du 16 octobre. Un budget prévisionnel pour 2007 lui sera également présenté.

Au 31 mai 2006, les disponibilités de l'Association s'élevaient à 25 500 € ; sa situation financière se dégrade néanmoins de manière inquiétante à court terme.

### **III – 1 Action sur les recettes**

#### **A) Cotisations :**

Alors que le nombre des membres de l'Association ne cesse d'augmenter (210 au 31 mai 2006) et que les services qu'elle offre à ses membres sont de plus en plus larges, le ratio cotisants/membres ne cesse de s'aggraver (1/3 pour l'année 2006 au 31 mai) !

Décisions :

- suppression pour les membres qui ne sont pas à jour de leur cotisation du service gratuit des Actes des colloques et de la gratuité de l'accès aux colloques et séances d'études ;
- **à la fin de l'année 2006, effacement du fichier du nom des membres non à jour de leur cotisation après courrier personnel du président ; la liste en sera communiquée au Conseil d'administration.**
- montant des cotisations pour 2007 :
  - personnes physiques : 50 € (au lieu de 40) ;
  - étudiants-chercheurs : 10 e (inchangée) ;

personnes morales : 150 € (au lieu de 120 €)  
cotisation de soutien (avec inscription comme partenaire de l'Association sur les pages d'accueil du site) : à partir de 300 €.

- à l'étude : reçu fiscal  
prélèvement automatique des cotisations.

**Tous les membres de l'Association sont invités à participer à l'effort de redressement financier de l'Association en :**

- adressant leur cotisation 2006 au Trésorier, Mme Anne Laude s'ils ne l'ont déjà fait ;
- signalant régulièrement leur changement d'adresses électronique et postale ;
- contribuant personnellement à la recherche de nouveaux partenaires institutionnels susceptibles d'apporter leur soutien financier à l'Association.

**B) Recettes nouvelles :**

- colloques et séances d'étude payantes pour les membres non à jour de leur cotisation et pour les tiers ;
- recettes de formation continue (voir *infra*) ;
- organisation avec la Fondation Bullukian, d'autres partenaires et des professions intéressés de journées de réflexion, d'expertise et de formation sur des thèmes de droit de la santé
- à l'étude : recettes générées par le site.

**III – 2 Action sur les dépenses :**

- Suppression des subventions aux manifestations non organisées par l'Association. Celle-ci continuera à accorder son parrainage à celles qu'elle décidera de soutenir et à diffuser des informations les concernant (messages électroniques aux membres et site) ;
- Elle ne délivrera plus qu'un seul prix de thèse et un seul prix de mémoire, qui continueront à porter le nom de « Prix Jean-Marie Auby ». Leur financement par la Fondation Bullukian sera porté à la connaissance des candidats, des lauréats et du public. Leur périodicité (tous les deux ans ; en 2007, pour les travaux soutenus au cours des années civiles 2005 et 2006) et leur montant (thèse : 1500 € ; mémoire : 800 €) demeurent inchangés.  
(*délibération adoptée à la majorité de 8 voix contre 2 et 1 abstention*).
- A l'étude : économies générées par le site.

**IV - Agrément au titre de la formation continue**

Il devrait être obtenu en juillet 2006 (M. Cormier)

Le 2 juin 2006

*Le président  
Didier Truchet*